

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
instituant un jury chargé de procéder aux examens pour la
délivrance du certificat d'aptitude à l'éducation des enfants
anormaux**

A.Gt 10-09-1999

M.B. 27-11-1999

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'arrêté ministériel du 10 mai 1924 relatif à la délivrance du certificat d'aptitude à l'éducation des enfants anormaux, notamment l'article 6,

Arrête :

Article 1^{er}. - Il est institué un jury chargé de procéder à l'examen des candidats au certificats d'aptitude pour l'éducation des enfants anormaux consécutif aux cours organisés pendant l'année scolaire 1998/1999 par l'Institut Francine Robaye (anciennement cours normal provincial pour l'enseignement spécial).

Article 2. - Ce jury est composé comme suit :

Présidente : Mme Eliane Vanham, inspectrice.

Secrétaire : M. Claude Wautelet, directeur de l'Institut F. Robaye.

Membres :

Mme Baar.

MM. Gooskens, Fortin, Thomas, Fievet, Capouillet, professeurs à l'Institut F. Robaye.